



Conseil de la Ville

Règlement RV-2006-05-32 modifiant le Règlement de zonage
no 513 de l'ex-Municipalité de Saint-Etienne-de-Lauzon

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Modification du plan de zonage - agrandissement de la zone Ra-46

Le plan de zonage joint en annexe II au Règlement de zonage no 513 de l'ex-Municipalité de Saint-Etienne-de-Lauzon, est modifié par l'agrandissement de la zone Ra-46 à même une partie de la zone Pa-7, le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement comme annexe « A ».

Adopté le 5 septembre 2006

(signé) Danielle Roy Marinelli

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Roy Marinelli, mairesse

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 14 OCTOBRE 2006